



Communiqué de Presse

Au grenelle de l'insertion on débat...

Et dans les actes, l'insertion est mise à mal...

Le 14 février 2008

En plein Grenelle de l'insertion les ACI (ateliers et chantiers d'insertion), sont mis à mal par une succession de mesures prises par l'État, venant compromettre les efforts réalisés par près de 2000 associations, aidant 70 000 personnes à s'en sortir. Il est totalement incohérent et inacceptable de demander à tous les acteurs de la lutte contre les exclusions de se mobiliser pour refonder une politique d'insertion cohérente dans notre pays et de diminuer, dans le même temps, les quelques ressources nécessaires à leur subsistance.... Pendant le Grenelle, l'insertion doit continuer !

Dans son discours de lancement du Grenelle de l'insertion à Grenoble Martin Hirsch évoquait ces deux dimensions « **Le grenelle** en concept, en discussion, en profondeur, **en refondation et le grenelle en actes** pour nourrir ce que nous déciderons dans quelques mois ».

Depuis, concernant la première dimension, la mobilisation des acteurs est forte, l'ensemble des organisations se retrouve autour de la table. Trois groupes de travail, rassemblant la majorité de ceux qui comptent dans l'insertion, mais aussi les partenaires sociaux et bien d'autres acteurs, échantent, cherchent des solutions et pensent des schémas d'organisation et de réglementation qui permettront de changer profondément le dispositif pour qu'il gagne en efficacité mais aussi qu'il soit plus respectueux des personnes qui en bénéficient. « **On a des politiques à reconstruire !** » nous a dit Martin Hirsch.

Ce grenelle, porteur d'espoir, nous laissait à penser que tout irait mieux... Nous allions réfléchir et proposer de nouvelles politiques publiques que le gouvernement et les parlementaires allaient débattre... Et pendant le temps du Grenelle, **l'insertion allait continuer...**

Or, les actes sont au rendez vous mais pas toujours tels qu'on les imaginait.

1^{er} acte

Hormis le lancement d'expérimentations validées par l'Etat et labélisées par le Grenelle, dès le mois de décembre, le parlement vote la loi de finance et décide que les Contrats d'Avenir et d'Accompagnement (CA et CAE) ne seront plus, dès le premier janvier, exonérés des cotisations patronales d'Accident de Travail (AT). Alors qu'il prévoit d'en exonérer les groupements d'employeurs, il oublie les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)¹. Pour eux, dont le métier est l'insertion, l'effet immédiat, dès le 1^{er} janvier 2008, est une **augmentation du budget total des charges de 2 à 6 % en moyenne.**

2^{ème} Acte

Depuis plusieurs mois, malgré les nombreux contacts et interpellations de l'ensemble des réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) avec le ministère de l'économie et le haut commissariat, **les crédits mobilisés et attribués à l'IAE sont en baisse pour l'année 2008.**

Cela concerne notamment le soutien aux contrats aidés. Le taux, les bases horaires ou encore les durées des contrats pris en charge par l'Etat sont en baisse dans plusieurs régions de Franceⁱⁱ. Pour les ACI, nous savons que ces financements par l'Etat et l'activation des minima sociaux représentent entre 45 et 50 % de leurs ressources totales.

Lorsqu'un préfet de Région décide de diminuer un taux de prise en charge des CAE de 20 % cela peut provoquer une diminution générale de 10 % des ressources d'un ACI.

Conséquences

Quelle association de France peut supporter d'une part une augmentation de ses charges et de l'autre une diminution de ses ressources ? L'écart ainsi créé risque à très court terme de **mettre en faillite** des entreprises très utiles à leur territoire : des acteurs indiscutables de la cohésion sociale, de l'économie solidaire qui agissent avec leurs collectivités locales, la population et mènent des activités de développement durable.

Ces deux actes risquent fort de **détruire des associations qui ont mis des années à se construire et à se professionnaliser**. Ils risquent aussi d'avoir des **effets directs sur les personnes en insertion tant sur leur revenu que sur leur parcours**. En effet, décider de diminuer une prise en charge de 26 heures hebdomadaires à 20 heures contraindra les employeurs des chantiers à réduire le temps de travail et ainsi le revenu du salarié en parcours. **Ils travailleront donc moins, gagneront moins** et se situeront bien **en deçà du seuil de pauvreté**.

La diminution des contrats de 24 à 18 mois voire 9 mois dans certains cas, ne permet plus aux salariés en parcours d'insertion d'acquérir un minimum de stabilité et de temps pour avancer. Alors que dans son discours, Martin Hirsch fait largement référenceⁱⁱⁱ à la nécessité de pouvoir prolonger les parcours, parfois au-delà des 24 mois, question soulevée par le Président de la République lors d'une visite dans une structure d'insertion, l'Etat, quelques mois plus tard, fait le contraire.

Ces mesures sont en complète contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'insertion. Elles augmentent la précarité et la discrimination.

Dans son discours d'introduction au Grenelle, Martin Hirsch évoque la complexité du dispositif d'insertion et pose la question : « **Qui est responsable de quoi dans le système ?** ». Pour ces deux actes, nous avons la réponse : **c'est bien l'Etat !**

Pourquoi d'un coté lancer des expérimentations et de l'autre ne plus permettre à ce qui fonctionne et qui a besoin d'être bonifié de continuer ?

Vous ne pouvez pas nous demander de nous mobiliser et dans le même temps nous abandonner.

A la fin du discours, Martin Hirsch, faisant référence au temps de ce vendredi 17 octobre 2007 à Grenoble, conclut par ces mots :

« Grenelle pluvieux, Grenelle fructueux ! »

Plusieurs mois après, ayant presque terminé l'hiver, nous faisons face à des vents contraires, violents et abrupts. Souhaitons que L'Etat, et particulièrement vous Monsieur le Haut Commissaire, vous ne nous laissiez pas être emportés par ces déferlantes et que vous proposiez des **mesures d'urgence afin d'éviter le pire**.

Contacts

CHANTIER école :

Jean Pierre CAILLON, président, 06 72 22 04 61, ideal3@wanadoo.fr

Réseau Cocagne :

Jean Guy Henckel, 06 63 47 33 36, jg.henckel@reseaucocagne.asso.fr

SYNESI : Syndicat National des employeurs Spécifiques d'Insertion

Julien Le Sage, Président : 06 89 95 92 73 ou 02 41 67 74 00. synesi@orange.fr

COORACE :

Nathalie Hanet : 01 49 23 70 50 nathalie.hanet@coorace.org

Tissons la solidarité

Caroline Portes : 06 21 95 15 49 carolineportes@hotmail.com

ⁱ Plus de 2000 ACI emploient plus de 70 000 personnes en France. Ils interviennent dans le cadre de l'insertion par l'activité économique en menant des activités d'utilité sociale et en recrutant les salariés en parcours professionnel qu'ils accompagnent vers l'emploi. Les contrats de travail utilisés sont des contrats aidés (CA et CAE). Les principales activités menées sont des activités d'entretien d'espaces naturels, de patrimoine bâti, de maraichage biologique (Jardins de Cocagne), de tri de textile, et en général d'activités ancrées dans le développement durable.

Une enquête rapide fait apparaître que les surcoûts recensés auprès de 50 ACI en matière de cotisations AT représentent de l'ordre de 770 000 euros pour une année.

ⁱⁱ Quelques exemples en matière d'inégalités territoriales :

Le préfet de région en région du limousin diminue de 15 % à 25 % la base de prise en charge des CAE pour les adultes et de 10 % pour les jeunes orientés vers les ACI.

Le préfet de région des Pays de la Loire décide que la prise en charge des contrats pour les jeunes suivis dans le cadre du CIVIS sera limitée à 9 mois. Nous savons que l'accès à ce type de contrat, lorsqu'il est un quelque peu durable (12 à 24 mois) permet de travailler à une meilleure intégration dans une formation qualifiante, dans un emploi ou encore d'obtenir les moyens de se forger une première expérience professionnelle.

ⁱⁱⁱ **Quelques morceaux choisis : discours d'ouverture de Martin Hirsch à Grenoble**

« Quand vous voulez travailler à plein temps et que le contrat de travail que vous avez, dans le cadre des politiques d'insertion, ne vous permet pas de travailler plus de 26 heures et de gagner plus de 750 euros, il faut changer de système »

« Le résultat nous le connaissons. Nos politiques d'insertion sont à bout de souffle. Mais l'énergie n'est pas morte. Nous l'avons vu au moment du lancement du Grenelle, à Grenoble. Tous les pionniers étaient là, et ceux qu'ils ont formés, toujours plein d'énergie pour relever le défi. »

« ...pour une politique de solidarité active. »